

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

073355187

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).**

073355708

**SECTION 1 : IDENTIFICATION****Identificateur du produit****Nom du produit :** HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE**Code produit :** 011460-000, 011462-000**Utilisation prévue du produit**

Conçu pour fournir une meilleure adhérence entre le porte-empainte et tout matériau d'empainte alginate et hydrocolloïde.

**Nom, adresse et téléphone de la partie responsable****Entreprise**

Water Pik, Inc.

1730 East Prospect Road

Fort Collins, CO 80553-0001

800/525-2020 (8 h à 16 h HNR)

**Numéro de téléphone d'urgence****Numéro d'urgence :** 800/424-9300 (24 Heures: CHEMTREC)**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification (SGH-ÉTATS-UNIS)**

Liquides inflammables 3	H226
Irritation cutanée 2	H315
Irritation oculaire 2A	H319
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Toxicité par aspiration 1	H304

**Éléments d'étiquetage****Étiquetage SGH-États-Unis****Pictogrammes de danger (SGH-ÉTATS-UNIS)****Mention d'avertissement (SGH-ÉTATS-UNIS)****Mentions de danger (SGH-ÉTATS-UNIS)**

- : Danger
- : H226 - Liquide et vapeur inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque de graves irritations oculaires.  
H336 - Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.  
H361 - Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du foetus.  
H373 - Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

## Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

- Déclarations de mise en garde (SGH- : P201 - Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.  
)
- P202 - Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
- P210 - Tenir éloigné des étincelles, de la flamme nue, de la chaleur, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P233+P235 - Conserver le conteneur bien fermé. Maintenir au frais.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.
- P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / aérosols.
- P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.
- P271 - À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, une protection pour les yeux.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
- P308+P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P321 - Traitement spécifique (voir Section 4).
- P331 - Ne pas faire vomir.
- P332+P313 - En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard, mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone ou poudre chimique sèche.
- P403+P405 - Entreposer dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit fermé à clé.
- P501 - Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Autres dangers** L'exposition peut aggraver les problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-ÉTATS-UNIS)** Non disponible

### SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR INGRÉDIENTS

#### Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-ÉTATS-UNIS)
Alcool isopropylique	(N° CAS) 67-63-0	< 55	Liquide inflammable 2, H225 Irritation oculaire 2A, H319 STOT SE 3, H336
Toluène	(N° CAS) 108-88-3	< 20	Liquide inflammable 2, H225 Irritation cutanée 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Toxicité par aspiration 1, H304 Aquatique aiguë 2, H401 Aquatique chronique 3, H412

Texte complet des énoncés de danger : voir section 16.

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

### Description des mesures de premier secours

**Général** : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.

**Inhalation** : Lorsque les symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspecte. Déplacer à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone contaminée à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

**Contact avec les yeux** : Rincer prudemment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

**Général** : Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements. Danger d'aspiration. Provoque des irritations. Des effets chroniques potentiels sur la santé doivent être pris en compte.

**Inhalation** : Une exposition excessive peut avoir des effets sur le système nerveux central, notamment des maux de tête, des étourdissements, une perte d'équilibre et de coordination, une perte de conscience, un coma, une insuffisance respiratoire et la mort.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.

**Ingestion** : La principale menace pour la santé de l'ingestion provient du danger d'aspiration (respiration) de gouttes de liquide dans les poumons, en particulier de vomissements. L'aspiration peut provoquer une pneumonie chimique (liquide dans les poumons), des lésions pulmonaires graves, une insuffisance respiratoire et même la mort.

**Symptômes chroniques** : Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus. Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

### Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des soins médicaux.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Agent d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistant à l'alcool ou produit chimique sec.

**Agents d'extinction inappropriés** : L'utilisation d'un jet d'eau abondant peut propager le feu.

### Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange

**Danger d'incendie** : Liquide et vapeur inflammables. La vapeur est plus dense que l'air – un retour de flamme peut être possible sur des distances considérables.

**Risque d'explosion** : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### Conseil pour pompiers

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. En cas d'un vaste incendie et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance en raison du risque d'explosion.

**Protection contre l'extinction du feu** : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Utiliser un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre un incendie dans un espace clos.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures.

### Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Retirer les sources d'inflammation. Faites particulièrement attention à éviter les charges électriques statiques. Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / aérosols. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées. Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité.

#### Pour les non-secouristes

**Équipement de protection :** Utilisez les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

**Procédures d'urgence :** Évacuer le personnel non nécessaire.

#### Pour le personnel de secours

**Équipement de protection :** Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

**Procédures d'urgence :** Ventiler la zone.

**Précautions environnementales** Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

**Procédés de nettoyage :** Nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. Placer la matière absorbée dans un contenant scellé et étiqueté pour une élimination appropriée. Ne pas aspirer dans des matières combustibles telles que sciure de bois ou matière cellulosique. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

### Référence à d'autres sections

Voir section 8, Contrôles de l'exposition et protection personnelle.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

**Température de manutention :** ≤ 50 °C (122 °F)

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de nouveau lorsque vous quittez le travail. Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation.

### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques :** Mise à la terre/liaison du récipient et du matériel de réception.

**Conditions de stockage :** Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit à l'épreuve du feu. Stocker dans un endroit fermé à clé.

**Matériaux incompatibles :** Combustibles forts.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Conçu pour fournir une meilleure adhérence entre le porte-empainte et tout matériau d'empainte alginate et hydrocolloïde.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

Toluène (108-88-3)		
États-Unis ACGIH	ACGIH MPT (ppm)	20 ppm
États-Unis OSHA	OSHA LEP (MPT) (ppm)	200 ppm
États-Unis OSHA	OSHA LEP (Plafond) (ppm)	300 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis NIOSH	NIOSH LER (MPT) (ppm)	100 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH LER (LECT) (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis NIOSH	NIOSH LER (LECT) (ppm)	150 ppm
États-Unis IDLH	IDLH des États-Unis (ppm)	500 ppm
Alberta	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL MPT (ppm)	50 ppm

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

<b>Colombie-Britannique</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>Manitoba</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>New Brunswick</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
<b>New Brunswick</b>	OEL MPT (ppm)	50 ppm
<b>Newfoundland et Labrador</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>Nouvelle-écosse</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>Nunavut</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nunavut</b>	OEL LECT (ppm)	150 ppm
<b>Nunavut</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nunavut</b>	OEL MPT (ppm)	100 ppm
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	OEL LECT (ppm)	150 ppm
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	OEL MPT (ppm)	100 ppm
<b>Ontario</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>Prince Edward Island</b>	OEL MPT (ppm)	20 ppm
<b>Québec</b>	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
<b>Québec</b>	VEMP (ppm)	50 ppm
<b>Saskatchewan</b>	OEL LECT (ppm)	60 ppm
<b>Saskatchewan</b>	OEL MPT (ppm)	50 ppm
<b>Yukon</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
<b>Yukon</b>	OEL LECT (ppm)	150 ppm
<b>Yukon</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
<b>Yukon</b>	OEL MPT (ppm)	100 ppm
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>		
<b>États-Unis ACGIH</b>	ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
<b>États-Unis ACGIH</b>	ACGIH LECT (ppm)	400 ppm
<b>États-Unis OSHA</b>	OSHA LEP (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
<b>États-Unis OSHA</b>	OSHA LEP (MPT) (ppm)	400 ppm
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH LER (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH LER (MPT) (ppm)	400 ppm
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH LER (LECT) (mg/m <sup>3</sup> )	1225 mg/m <sup>3</sup>
<b>États-Unis NIOSH</b>	NIOSH LER (LECT) (ppm)	500 ppm
<b>États-Unis IDLH</b>	IDLH des États-Unis (ppm)	2000 ppm (10% LEL)
<b>Alberta</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	984 mg/m <sup>3</sup>
<b>Alberta</b>	OEL LECT (ppm)	400 ppm
<b>Alberta</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	492 mg/m <sup>3</sup>
<b>Alberta</b>	OEL MPT (ppm)	200 ppm
<b>Colombie-Britannique</b>	OEL LECT (ppm)	400 ppm
<b>Colombie-Britannique</b>	OEL MPT (ppm)	200 ppm
<b>Manitoba</b>	OEL LECT (ppm)	400 ppm
<b>Manitoba</b>	OEL MPT (ppm)	200 ppm
<b>New Brunswick</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	1230 mg/m <sup>3</sup>
<b>New Brunswick</b>	OEL LECT (ppm)	500 ppm
<b>New Brunswick</b>	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	983 mg/m <sup>3</sup>
<b>New Brunswick</b>	OEL MPT (ppm)	400 ppm
<b>Newfoundland et Labrador</b>	OEL LECT (ppm)	400 ppm
<b>Newfoundland et Labrador</b>	OEL MPT (ppm)	200 ppm
<b>Nouvelle-écosse</b>	OEL LECT (ppm)	400 ppm
<b>Nouvelle-écosse</b>	OEL MPT (ppm)	200 ppm
<b>Nunavut</b>	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	1228 mg/m <sup>3</sup>

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

## Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Nunavut	OEL LECT (ppm)	500 ppm
Nunavut	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	983 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	OEL MPT (ppm)	400 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	1228 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	OEL LECT (ppm)	500 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	983 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	OEL MPT (ppm)	400 ppm
Ontario	OEL LECT (ppm)	400 ppm
Ontario	OEL MPT (ppm)	200 ppm
Prince Edward Island	OEL LECT (ppm)	400 ppm
Prince Edward Island	OEL MPT (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	1230 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VECD (ppm)	500 ppm
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	985 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	OEL LECT (ppm)	400 ppm
Saskatchewan	OEL MPT (ppm)	200 ppm
Yukon	OEL LECT (mg/m <sup>3</sup> )	1225 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL LECT (ppm)	500 ppm
Yukon	OEL MPT (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL MPT (ppm)	400 ppm

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :** Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz/vapeurs inflammables peuvent être libérés. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matériaux pour les vêtements de protection :** Matières et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

**Protection corporelle et cutanée :** Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH ou un appareil respiratoire autonome chaque fois que l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle établies.

**Autres informations :** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux, couleur ambrée
Odeur	: Alcool caractéristique
Seuil d'odeur	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: 178 à 181 °F (81,1 à 82,8 °C)
Point d'éclair	: 94,1 °F (34,5 °C) Système fermé
Température d'auto-inflammation	: Non disponible

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

## Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	: 1,3 %
<b>Limite supérieure d'inflammable</b>	: 12 %
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C</b>	: Non disponible
<b>Gravité spécifique</b>	: 0,855 à 0,865
<b>Solubilité</b>	: Dans l'eau, le matériau est partiellement soluble
<b>Coefficient de partage : N-octanol/eau</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: Non disponible
<b>Données d'explosivité – Sensibilité à l'impact mécanique</b>	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique.
<b>Données d'explosivité – Sensibilité aux décharges statiques</b>	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'une décharge statique.

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

**Stabilité chimique** : Liquide et vapeur inflammables. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses. Chaleur. Étincelles. Flamme nues. Surchauffe.

**Matériaux incompatibles** : Combustibles forts.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11 : INFORMATIONSTOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë** : Non classifié

**Données DL50 et CL50** : Non disponible

**Corrosion / irritation cutanée** : Provoque une irritation cutanée.

**Lésions graves oculaires / irritation oculaire** : Provoque de graves irritations oculaires.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau** : Non classifié

**Mutagénicité cellulaire germinale** : Non classifié

**Tératogénicité** : Non disponible

**Cancérogénicité** : Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée)** : Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

**Toxicité reproductrice** : Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique)** : Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

**Danger d'aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes/blessures Après l'inhalation** : Une exposition excessive peut avoir des effets sur le système nerveux central, notamment des maux de tête, des étourdissements, une perte d'équilibre et de coordination, une perte de conscience, un coma, une insuffisance respiratoire et la mort.

**Symptômes/blessures Après contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.

**Symptômes/blessures Après ingestion** : La principale menace pour la santé de l'ingestion provient du danger d'aspiration (respiration) de gouttes de liquide dans les poumons, en particulier de vomissements. L'aspiration peut provoquer une pneumonie chimique (liquide dans les poumons), des lésions pulmonaires graves, une insuffisance respiratoire et même la mort.

**Symptômes chroniques** : Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus. Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

#### Informations sur les effets toxicologiques - Ingredient(s)

**Données DL50 et CL50 :**

Toluène (108-88-3)	
DL50 Orale Rat	5580 mg/kg
DL50 Dermique Lapin	12000 mg/kg
ETA ÉU (vapeurs)	25,70 mg/l / 4 heures

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
DL50 Orale Rat	4710 mg/kg
DL50 Dermique Lapin	4059 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	72600 mg/m <sup>3</sup> (Temps d'exposition : 4 heures)
<b>Toluène (108-88-3)</b>	
Groupe IARC	3
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
Groupe IARC	3

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité** Non classifié

<b>Toluène (108-88-3)</b>	
CL50 Poisson 1	15,22 à 19,05 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	5,46 à 9,83 mg/l (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna [Statique])
CL50 Poisson 2	12,6 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 2	11,5 mg/l (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna)
NOEC crustacés chroniques	0,74 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
CL50 Poisson 1	9640 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	13299 mg/l (Temps d'exposition : 48 heures - Espèce : Daphnia magna)
CE50 Autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Desmodemus subspicatus)
CL50 Poisson 2	11130 mg/l (Temps d'exposition : 96 heures - Espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Autres organismes aquatiques 2	1000 mg/l (Temps d'exposition : 72 heures - Espèce : Desmodemus subspicatus)

**Persistence et dégradabilité** Non établi

**Potentiel bioaccumulatif**

<b>HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE</b>	
Potentiel bioaccumulatif	Non établi.
<b>Toluène (108-88-3)</b>	
Log Pow	2,65
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
Log Pow	0,05 (à 25 °C)

**Mobilité dans le sol** Non disponible

**Autres effets indésirables**

**Autres informations** : Éviter de libérer dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets** : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

**Informations supplémentaires** : Manipulez les contenants vides avec soin car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

**Écologie – Déchets** : Éviter de libérer dans l'environnement.

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORT

### En conformité avec DOT

Nom d'expédition exact : Adhésives comprenant du liquide inflammable.  
Classe de danger : 3  
Numéro d'identification : UN1133  
Codes d'étiquette : 3  
Groupe d'emballage : III  
Numéro ERG : 127



### En conformité avec IMDG

Nom d'expédition exact : Adhésives comprenant du liquide inflammable.  
Classe de danger : 3  
Numéro d'identification : UN1133  
Groupe d'emballage : III  
Codes d'étiquette : 3  
Numéro EMS (Incendie) : F-E  
Numéro EMS (Déversement) : S-D



### En conformité avec IATA

Nom d'expédition exact : Adhésives comprenant du liquide inflammable.  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification : UN1133  
Classe de danger : 3  
Codes d'étiquette : 3  
Code ERG (IATA) : 3L



### En conformité avec TDG

Nom d'expédition exact : Adhésives comprenant du liquide inflammable.  
Groupe d'emballage : III  
Classe de danger : 3  
Numéro d'identification : UN1133  
Codes d'étiquette : 3



## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Règlement fédéral américain

<b>HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE</b>	
Section 311/312 de la SARA Catégories de danger	Immédiat (aiguë) risque pour la santé Risque différé (chronique) pour la santé Danger d'incendie
<b>Toluène (108-88-3)</b>	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313	
RQ (Quantité à déclarer, section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	1000 lb
Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1,0 %
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
Répertorié sur l'inventaire américain TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) Répertorié aux États-Unis dans SARA Section 313	
Drapeau de réglementation EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai de la section 4 en vertu de la TSCA.
Section 313 de la SARA - Déclaration des émissions	1,0 % (uniquement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur)

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## Réglementations des états américains

Toluène (108-88-3)	
É.U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer des anomalies congénitales.
É.U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité reproductrice - Femmes	AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer des dommages à la reproduction (féminine).

Toluène (108-88-3)	
É.U. - Massachusetts - Liste du droit de savoir	
É.U. - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses	
É.U. - Pennsylvania - RTK (Droit de savoir) - Liste des dangers environnementaux	
É.U. - Pennsylvania - Liste RTK (Droit de savoir)	

Alcool isopropylique (67-63-0)	
É.U. - Massachusetts - Liste du droit de savoir	
É.U. - New Jersey - Liste du droit de savoir des substances dangereuses	
É.U. - Pennsylvania - RTK (Droit de savoir) - Liste des dangers environnementaux	
É.U. - Pennsylvania - Liste RTK (Droit de savoir)	

## Réglementation canadienne

HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE	
Classification du SIMDUT	Classe D Division 2 Sous-division A - Matière très toxique causant d'autres effets toxiques Classe D Division 2 Sous-division B - Matériau toxique causant d'autres effets toxiques Classe B Division 3 Liquide combustible
	

Toluène (108-88-3)	
Inscrit sur le DSL canadien (Liste intérieure des substances)	
Inscrit sur le IDL canadien (Liste de divulgation des ingrédients)	
IDL Concentration 1 %	
Classification du SIMDUT	Classe B Division 2 - Liquide Inflammable Classe D Division 2 Sous-division A - Matière très toxique causant d'autres effets Classe D Division 2 Sous-division B - Matériau toxique causant d'autres effets toxiques Classe D Division 1 Sous-division B - Matériau toxique causant des effets toxiques immédiats et sérieux

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Inscrit sur le DSL canadien (Liste intérieure des substances)	
Inscrit sur le IDL canadien (Liste de divulgation des ingrédients)	
IDL Concentration 1 %	
Classification du SIMDUT	Classe B Division 2 - Liquide inflammable Classe D Division 2 Sous-division B - Matériau toxique causant d'autres effets toxiques

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.

# HOLD™ LIQUID TRAY ADHESIVE

Fiche de données de sécurité

Selon le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 09/15/2018

**Autres informations** : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 sur la communication des dangers.

Aquatique aiguë 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu Catégorie 2
Aquatique chronique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique Catégorie 3,
Toxicité par aspiration 1	Danger d'aspiration Catégorie 1
Irritation oculaire 2A	Lésions graves oculaires / irritation oculaire Catégorie 2A
Liquide inflammable 2	Liquides inflammables Catégorie 2
Liquide inflammable 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité reproductrice Catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H225	Vapeur et liquide hautement inflammables
H226	Liquide et vapeur inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque de graves irritations oculaires
H336	Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.
H361	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.
H373	Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
H401	Toxique pour la vie aquatique.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée

### Partie responsable de la préparation de ce document

Water Pik, Inc.

Téléphone : 800-525-2020

*Cette information est fondée sur nos connaissances actuelles et ne sert qu'à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Par conséquent, il ne faut pas en conclure qu'elle garantit les propriétés spécifiques au produit.*